

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2024

---

RETRAITE DÈS LE PREMIER JOUR - (N° 2058)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS29

présenté par  
Mme Thomin, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 13, substituer aux mots :

« en l’absence de versement de »,

le mot :

« lorsque ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa 13 par les mots :

« ne leur est pas versée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.